



Council of the
European Union

Brussels, 1 December 2014
(OR. en, fr)

16162/14

ASIM 101
COAFR 329

NOTE

From: Presidency
To: Delegations

Subject: Fourth Euro-African Ministerial Conference on Migration and Development
(Rome, 27 November 2014)
- Rome Declaration and Rome Programme

Delegations will find attached the Rome Declaration and Rome Programme, as adopted by the 4th Euro-African Ministerial Conference on Migration and Development held in Rome on 27 November 2014.

DECLARATION DE ROME

NOUS, Ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de la Migration et hauts représentants des pays suivants : ALLEMAGNE, AUTRICHE, BELGIQUE, BENIN, BULGARIE, BURKINA FASO, CAMEROUN, CAP-VERT (CABO VERDE), CHYPRE, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, CONGO, COTE D'IVOIRE, CROATIE, DANEMARK, ESPAGNE, ESTONIE, FINLANDE, FRANCE, GABON, GAMBIE, GHANA, GRECE, GUINEE, GUINEE-BISSAU, GUINEE EQUATORIALE, HONGRIE, IRLANDE, ITALIE, LETTONIE, LIBERIA, LITUANIE, LUXEMBOURG, MALI, MALTE, MAROC, MAURITANIE, NIGER, NIGERIA, NORVEGE, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SENEGAL, SIERRA LEONE, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SUEDE, SUISSE, TCHAD, TOGO, TUNISIE; Haute Représentante de l'Union pour les Affaires étrangères et la Politique de Sécurité et Vice-Présidente de la Commission européenne ; Commissaire européen pour la Migration, les Affaires Intérieures et la Citoyenneté ; Et représentants des organisations régionales ;

REUNIS à Rome le 27 novembre 2014, en présence de l'Algérie en tant que pays observateur, à l'invitation de la République italienne, dans le cadre de la quatrième Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement, et marquant à cette occasion le passage de relai entre le Sénégal et l'Italie ;

REAFFIRMANT la pertinence et le caractère actuel des objectifs fixés par la Stratégie de Dakar adoptée le 23 novembre 2011 lors de la troisième Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement, eu égard notamment aux résultats importants atteints par sa mise en œuvre ;

SOULIGNANT la continuité des objectifs de la Stratégie de Dakar avec la Déclaration et le Plan d'action adoptés lors de la première Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement, à Rabat les 10 et 11 juillet 2006, et la Déclaration et le Programme de coopération triennal adoptés lors de la deuxième Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement à Paris le 25 novembre 2008 ;

CONSCIENTS des opportunités et des défis des migrations, notamment au niveau du développement national et régional, ainsi que de l'importance d'une approche concertée et équilibrée des questions migratoires entre les partenaires du dialogue ;

CONVENANT du besoin de renforcer la coopération sur les questions migratoires entre les pays d'origine, de transit et de destination ;

TENANT COMPTE de la nature changeante et complexe du phénomène migratoire et la nécessité de s'adapter aux nouvelles dynamiques, notamment l'accroissement de la migration sud-sud au niveau régional, félicitant dans ce contexte le Royaume du Maroc pour les réformes engagées dans le cadre de sa nouvelle politique migratoire et son initiative pour une alliance africaine sur la migration et le développement ;

SOULIGNANT le rôle clé joué par les acteurs locaux, la diaspora, la société civile, le secteur privé et le monde académique pour la gestion et le développement des connaissances dans le domaine des migrations, ainsi que le besoin d'accroître la coopération entre ces acteurs et les autorités aux niveaux national et régional ;

CONSTATANT la persistance des crises affectant dans certains cas des pays du Processus de Rabat, qui sont exposés à des situations d'instabilité, notamment en matière de sécurité ;

PRENANT NOTE de l'évolution des causes profondes de la migration et des réponses politiques et opérationnelles que ces défis appellent ;

AYANT A L'ESPRIT les besoins en matière de promotion de la protection internationale, dans le respect des instruments internationaux et régionaux pertinents, mis en évidence par les tragédies et les crises qui ont affecté les pays du Processus de Rabat ces dernières années ;

CONSCIENTS du défi que constituent la recherche et la mise en œuvre de solutions durables dans le domaine de la protection internationale ;

CONVAINCUS que, pour atteindre l'objectif d'une gestion maîtrisée des migrations, il est impératif de renforcer la coopération en matière de gestion des frontières, y compris dans le domaine du retour et de la réadmission, de la lutte contre la fraude documentaire et la migration irrégulière ;

SOULIGNANT l'importance de poursuivre les trafiquants et les passeurs et de démanteler les réseaux criminels, qui représentent une menace grave pour la vie des migrants ;

CONFIRMANT qu'une organisation efficace de la migration légale et de la mobilité a un impact positif pour toutes les parties concernées, que ce soit le migrant lui-même, les Etats d'origine, de transit et de destination, et devrait être reflétée dans le Programme de développement des Nations Unies post-2015 ;

CONSIDERANT le besoin d'adopter des politiques spécifiques d'intégration des immigrants vu le potentiel et la contribution positive de ces derniers au développement des pays de destination ;

VU la valeur ajoutée et les progrès réalisés dans le cadre du Processus de Rabat pour renforcer le dialogue politique entre les partenaires et faciliter des activités opérationnelles dans le domaine de la migration ;

EXPRIMANT le besoin de maintenir la cohérence entre le Processus de Rabat et les autres fora internationaux pertinents, tels que le Partenariat Afrique-UE (Union européenne), le Forum Mondial sur la Migration et le Développement, ainsi que le Programme de développement des Nations Unies post-2015 ;

AYANT A L'ESPRIT, en particulier:

- La Déclaration adoptée à l'issue du second Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement le 4 octobre 2013 à New York ;
- La Déclaration du quatrième sommet UE-Afrique ainsi que la Déclaration UE-Afrique sur la migration et la mobilité adoptées lors du Sommet tenu à Bruxelles les 2 et 3 avril 2014 ;
- Les Conclusions de la septième réunion du Forum Mondial sur la Migration et le Développement qui s'est tenue à Stockholm du 14 au 16 mai 2014 ;

TENANT COMPTE des conclusions des coprésidences des trois réunions thématiques de la troisième phase du Processus de Rabat, qui ont abordé l'utilisation des données pour soutenir la prise de décision politique (Dakar, 11-12 septembre 2013), la gestion des frontières (Madrid, 5-6 novembre 2013) et les migrants en temps de crise (Paris, 24-25 avril 2014) ;

SOULIGNANT l'importance de maintenir la dimension politique du Processus de Rabat, tout en renforçant son caractère opérationnel, par la poursuite d'objectifs prioritaires ;

SALUONS les avancées importantes réalisées dans le renforcement de la coopération en matière de migration entre les partenaires, grâce notamment au développement du dialogue politique et à l'approfondissement, sur le plan opérationnel, des thèmes identifiés comme des objectifs communs que le Processus de Rabat a permis de réaliser ;

SOULIGNONS que, dans la perspective du développement du Processus de Rabat et de son renforcement, il est important de mettre tout particulièrement l'accent sur deux axes thématiques considérés comme prioritaires dans la compréhension du phénomène migratoire, en vue d'en améliorer la perception :

- Le renforcement du lien entre migration et développement, avec la conviction qu'une migration maîtrisée peut contribuer au développement durable des pays d'origine et de destination. Dans ce cadre, il sera nécessaire d'approfondir et de poursuivre les actions et réflexions pour traiter de la question migratoire dans toutes ses dimensions dans un contexte économique, social et environnemental en pleine évolution. En ce sens, il conviendra de mieux impliquer les diasporas, d'accroître l'impact positif des transferts de fonds dans le plein respect de leur caractère privé, de favoriser les transferts de compétences et de savoirs faire et d'encourager la contribution des réfugiés au développement à moyen et long terme ;
- La prévention et la lutte contre la migration irrégulière ainsi que les crimes qui y sont liés, en particulier la traite des personnes et le trafic des migrants, dans le respect des droits de l'homme de ces derniers. Dans ce cadre, le renforcement de la coopération en matière de gestion des frontières et de politiques de retour, y inclus volontaire, ainsi que de réadmission constituent des éléments prioritaires ;

CONVENONS de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de Dakar et **ADOPTONS**, pour ce faire, le Programme de Rome pour la période 2015-2017. Ce dernier s'articule autour de quatre piliers complémentaires, dont un pilier sur la promotion de la protection internationale qui constitue une innovation par rapport aux déclarations des Conférences ministérielles précédentes, à savoir :

- I. Organiser la mobilité et la migration légale ;
- II. Améliorer la gestion des frontières et lutter contre la migration irrégulière ;
- III. Renforcer les synergies entre migration et développement ;
- IV. Promouvoir la protection internationale.

Le Programme de Rome est annexé à la présente Déclaration et en fait partie intégrante.

ANNEXE : PROGRAMME DE ROME POUR 2015-2017

Le Programme de Rome, qui constitue un instrument vers la concrétisation, le caractère tangible et la visibilité du Processus de Rabat, établi, pour la période 2015-2017, un cadre thématique de coopération solide, ambitieux et détaillé pour sa quatrième phase, dans la continuité de la Stratégie de Dakar. Il définit des mécanismes concrets de mise en œuvre, des indicateurs et des échéances afin de poursuivre l'opérationnalisation du dialogue engagée sous la troisième phase.

Le Programme de Rome est établi à l'issue d'une consultation approfondie avec les partenaires du dialogue, en tenant compte des résultats et du travail mené dans le cadre des activités de développement et de partage des connaissances et des bonnes pratiques.

Il répond aux préoccupations des partenaires du dialogue, en permettant notamment, dans le respect de l'équilibre général, d'aborder de façon transversale les thèmes du respect des droits de l'homme de tous les migrants et de la migration sud-sud.

SECTION 1. PILIERS THEMATIQUES

I. ORGANISER LA MOBILITÉ ET LA MIGRATION LÉGALE

L'organisation de la mobilité et de la migration légale a toujours été au cœur du Processus de Rabat, étant donné son potentiel reconnu pour soutenir le développement économique, humain et social aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays de destination. Le Processus de Rabat a déjà approfondi cette thématique sous l'angle des droits sociaux des migrants et de l'amélioration des systèmes d'état civil. Le Programme de Rome se situe dans la continuité des efforts engagés en mettant en avant, dans le respect du droit souverain des Etats en matière d'admission sur leur territoire de migrants économiques, les trois composantes suivantes :

1. Soutenir la mobilité régionale et faciliter les échanges entre les différents acteurs de la mobilité

- Renforcer les programmes d'appui à l'intégration régionale et à la libre circulation intra-africaine, en mettant notamment en avant le rôle des communautés économiques régionales pour la promotion et la mise en œuvre et le suivi des politiques dans le domaine de la mobilité régionale ;
- Améliorer la mobilité professionnelle régionale, notamment pour certaines catégories de personnes (telles que chercheurs, hommes d'affaire, commerçants, artisans, artistes et sportifs), en tenant compte de la situation des marchés nationaux du travail ;
- Faire progresser la mobilité régionale en impliquant davantage le secteur privé, vu le rôle qu'il peut jouer dans ce domaine, y compris à travers la promotion de la mobilité au sein des entreprises multinationales ;
- Encourager des contacts réguliers, y inclus à travers leur mise en réseau, et la consultation entre partenaires sociaux des pays d'origine et de destination, et entre partenaires sociaux et autorités, notamment dans la mise en œuvre et l'évaluation des priorités en matière de politiques migratoires ;
- Renforcer les capacités institutionnelles de gestion de l'offre et de la demande d'emploi et de formation professionnelle, ainsi que les liens entre les institutions en charge des questions migratoires et politiques d'emploi et de gestion des ressources humaines ;
- Encourager, dans les pays de destination, la mise à disposition d'opportunités d'emploi et d'études sur la base de la situation du marché du travail, notamment par la mise en place de dispositifs de migration circulaire.

2. Intégrer la dimension migratoire dans les politiques de formation et d'emploi

- Développer des outils de connaissance et d'information relatifs au marché du travail et aux relations migration-emploi, en vue également d'adapter plus efficacement l'offre à la demande d'emploi, ainsi que de renforcer les politiques d'intégration des travailleurs ressortissants de pays tiers dans le marché du travail ;
- Renforcer les capacités institutionnelles dans la mise en place de dispositifs d'intermédiation et de rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi aux niveaux national, régional et international ;
- Encourager l'établissement de systèmes partagés de reconnaissance des compétences et qualifications acquises et développer des programmes et des formations conjoints entre les pays d'origine et de destination reflétant les besoins nationaux et étrangers du marché du travail ;
- Soutenir les projets des émigrés qui aspirent au retour et définir les modalités de leur réinsertion professionnelle dans les pays d'origine à travers des politiques d'appui, avec l'aide de la diaspora.

3. Garantir aux migrants le respect de leurs droits

- Assurer que les migrants en situation légale, dans le pays de destination, seront traités en conformité avec la réglementation nationale, régionale ou internationale relative aux conditions de travail, à l'accès à la sécurité sociale et au regroupement familial, à la liberté de circulation et d'établissement. La portabilité des droits sociaux des migrants en situation légale devrait également être traitée conformément aux conventions internationales, bilatérales, et aux législations nationales applicables dans ce domaine ;
- Renforcer les politiques d'intégration et de lutte contre la discrimination, en développant les échanges de bonnes pratiques, d'informations et de données, ainsi que des campagnes d'information en Afrique et en Europe sur ces questions, y compris sur la contribution positive des migrants au pays de destination et à sa société ;

- Promouvoir la lutte contre les discriminations et stigmatisations liées notamment à la diffusion des maladies contagieuses à grande échelle ;
- Renforcer la coopération entre Etats, agences et institutions compétentes, de l'Union européenne et des pays du Maghreb, de l'Afrique de l'ouest et centrale, afin de promouvoir l'égalité de traitement en matière de sécurité sociale dans le respect des législations nationales.

4. Sécuriser, promouvoir et faciliter la gestion de l'état civil et la délivrance des documents d'identité et de voyage

- Mettre en œuvre des stratégies de communication soulignant l'importance de l'enregistrement à l'état civil comme un élément de progrès et de stabilité économique et sociale et organiser des campagnes d'enregistrement gratuit à l'état civil ;
- Renforcer les cadres juridiques et pratiques d'accès à la citoyenneté et à l'état civil, en particulier afin de réduire les risques d'apatridie ;
- Développer un plan d'action basé sur une évaluation complète, pour la mise en place des systèmes nationaux d'enregistrement et des registres d'état civil centralisés et informatisés comme source unique d'émission de documents d'identité et de voyage sécurisés, conformément aux normes de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale, garantissant l'identification fiable et les déplacements des individus ainsi que l'accès à leurs droits ;
- Promouvoir le recours à un identifiant national unique et l'utilisation des nouvelles technologies, comme les identifiants biométriques, afin de garantir l'authenticité des documents et faciliter la gestion et la pérennité des registres d'état civil ;
- Soutenir l'échange d'informations en matière d'état civil dans le respect de la protection des données et de la vie privée, et renforcer les capacités des institutions en charge de l'état civil, notamment par le développement de guides et de modèles de formation des formateurs ;

- Etendre le réseau d'échange d'informations en matière de détection des faux documents entre les partenaires du Processus de Rabat ;
- Promouvoir, notamment à travers l'assistance technique, l'utilisation des nouvelles technologies et des systèmes d'information dans la gestion des documents requis pour l'admission et le séjour des migrants.

II. AMÉLIORER LA GESTION DES FRONTIÈRES ET LUTTER CONTRE LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE

La gestion des frontières, qui constituait déjà un thème prioritaire de la troisième phase du Processus de Rabat, et la lutte contre la migration irrégulière sont des domaines d'action hautement prioritaires pour tous les partenaires du dialogue, qu'ils soient des pays d'origine, de transit ou de destination. Le Processus de Rabat a permis de nouer un dialogue étroit sur ces questions. Ce cadre peut apporter une valeur ajoutée pour renforcer la coopération politique et opérationnelle, particulièrement sur quatre domaines:

1. Appuyer les pays d'origine, de transit, et de destination en Afrique en matière de prévention et de gestion de l'immigration irrégulière

- Adopter une stratégie de sensibilisation et de communication publique sur les risques et les coûts de la migration irrégulière ;
- Assurer le respect des droits de l'homme aux frontières, notamment en garantissant le droit à la demande de protection internationale ;
- Adopter des mesures administratives et réglementaires visant à une plus grande efficacité dans le traitement des migrations irrégulières ;
- Prévoir des formations de tous les agents concernés sur les aspects liés à la gestion de la migration irrégulière, dans le respect des droits de l'homme en intégrant les spécificités liées aux personnes vulnérables et aux flux migratoires mixtes ;

- Prévoir des formations en matière d'analyse de risque pour évaluer les tendances de la migration et leurs conséquences, notamment en termes de sécurité.

1. Renforcer la coopération opérationnelle en matière de gestion des frontières et de réadmission

- Développer des stratégies nationales et régionales dans la perspective d'une gestion intégrée des frontières ;
- Développer des partenariats solides à travers des accords de coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination, y compris au niveau intra-africain, notamment en matière de retour, et renforcer la coopération opérationnelle entre les Etats partenaires dans le domaine de la réadmission, notamment dans le cadre de l'article 13 de l'Accord de Cotonou ACP-UE ;
- Renforcer la coopération opérationnelle entre les Etats voisins, y inclus à travers le renforcement des capacités de leurs administrations, avec l'objectif de rendre les frontières sûres et sécurisées ainsi qu'améliorer l'échange d'informations dans le domaine de la gestion des frontières, au niveau des frontières aériennes, terrestres et maritimes, notamment par le biais d'un réseau opérationnel de points de contact entre les autorités aux frontières. Dans ce cadre, il est important d'encourager la création de patrouilles conjointes et de postes conjoints, en tenant compte également de la nécessité d'une implication appropriée des communautés transfrontalières ;
- Mettre en place davantage de programmes bilatéraux de formation du personnel aux frontières et de formation de formateurs ;
- Développer, dans le respect des droits de l'homme, la coopération dans les domaines de la réadmission, l'identification des migrants irréguliers et la délivrance des documents de voyage, y compris la coopération en matière de renforcement des capacités des partenaires du Processus ;

- Renforcer la coopération technique et opérationnelle dans les domaines des nouvelles technologies et des systèmes d'information associés à la gestion intégrée et au contrôle des frontières.
- 2. Lutter contre les réseaux criminels, la traite des personnes et le trafic des migrants**
- Développer des actions en matière de perception publique de la traite des personnes et de trafic des migrants, et mener des campagnes ciblées sur la lutte et la prévention de ces phénomènes. Dans ce cadre, la question de l'exploitation des migrants en situation irrégulière et la protection des groupes vulnérables devrait également être abordée ;
 - Elaborer des stratégies concrètes pour lutter contre la traite des personnes et le trafic des migrants aux niveaux national, régional et interrégional, en développant le partage de bonnes pratiques, en renforçant la coordination, pour une meilleure protection des personnes concernées et en prenant en compte le droit international, notamment le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants et le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer ;
 - Mettre en place des solutions opérationnelles, à l'image de la création de services spécialisés dans le contrôle des crimes transfrontaliers ;
 - Former le personnel en charge de la détection et la poursuite des réseaux criminels ;
 - Promouvoir la protection des victimes aux niveaux national et régional en soutenant le développement de législations et réglementations leur offrant des garanties et en formant des professionnels à l'accueil, à l'instruction des dossiers et à la protection.
- 3. Faciliter le retour volontaire et la réinsertion**
- Développer au niveau régional un cadre solide et compréhensif pour les retours durables.

- Adopter des mesures d’accompagnement au retour et à la réinsertion, adaptées et ciblées sur les besoins des personnes retournées ;
- Renforcer les capacités des administrations des pays de retour, en particulier en ce qui concerne l'accueil, la réinsertion et la formation des personnes concernées ;
- Echanger des bonnes pratiques dans les fora internationaux et mettre en œuvre des campagnes d’information en matière de retour volontaire et réinsertion ;
- Développer des réseaux nationaux de points de contact pour le soutien au retour et à la réinsertion;
- Développer des actions et échanges de bonnes pratiques en matière de préparation au départ et au retour.

III. RENFORCER LES SYNERGIES ENTRE MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT

Le renforcement des synergies entre migration et développement, qui constitue l’essence du Processus de Rabat, est une priorité de premier ordre. Ce thème continue de poser de nombreux défis en ce qui concerne les axes traditionnels d’intervention en la matière, à savoir la maximisation de la contribution des diasporas au développement de leurs pays d’origine et de leurs pays de destination, la facilitation des transferts de fonds des migrants, la facilitation de la circulation des compétences entre le pays d’origine et le pays de destination et vice versa, le traitement de la question de la fuite des cerveaux et l’encouragement de la pratique de la migration circulaire. Dans ce cadre, d’autres questions, telles que l’importance des mouvements sud-sud, l’impact de la mobilité ainsi que l’urbanisation croissante pourraient également être prises en compte.

Le Programme de Rome se concentre sur les deux aspects suivants :

1. Promouvoir le potentiel positif de la migration et de la diaspora tant pour les pays d'origine que de destination

- Améliorer la connaissance du potentiel de la diaspora pour le développement, particulièrement dans le contexte sud-sud. Dans ce cadre, développer une stratégie régionale visant à encourager l'implication de la diaspora dans le développement local et à évaluer l'impact des initiatives auxquelles elle a participé ou contribué ;
- Favoriser l'élaboration de politiques reposant sur des données factuelles, l'investissement dans la collecte et l'utilisation de données sur les migrations, l'échange des bonnes pratiques en matière de collecte des données sur la diaspora et le partage d'informations sur le potentiel de la diaspora ;
- Renforcer les capacités et l'esprit d'entreprise de la diaspora, en favorisant notamment son éducation financière à l'investissement dans les secteurs productifs et le recours à des incitatifs à cet effet, et accompagner les pays de destination du sud dans la mise en place de fonds de garanties pour les investissements des migrants ;
- Favoriser les synergies entre les actions du secteur privé et les politiques publiques de développement, par l'implication, entre autre, de la diaspora ;
- Promouvoir la contribution que la diaspora peut apporter à l'intégration des migrants dans les sociétés des pays de destination, en renforçant sa capacité dans ce domaine ;
- Faciliter les consultations des migrants afin de valoriser leur contribution et leur participation à la vie sociale, en promouvant également l'accès des migrants aux réseaux sociaux ;
- Canaliser, simplifier et valoriser les transferts de fonds des migrants, tout en tenant compte de la dimension de genre, avec par exemple la mise en œuvre de programmes d'éducation financière, et en agissant sur la réduction des coûts et de la durée des transferts de fonds, y compris à travers des partenariats entre services nationaux compétents dont, le cas échéant, les structures en charge du service postal ;

- Encourager les initiatives visant l'intégration de la migration dans les politiques publiques de développement aux niveaux régional, national et local, en valorisant le rôle de la diaspora, de la société civile et des collectivités territoriales.
- 2. Agir sur les liens entre la migration et les principaux défis en matière de développement, en particulier les conséquences des dégradations environnementales, l'instabilité politique, et l'insécurité alimentaire et la pauvreté**
- Développer la coopération, notamment interuniversitaire, tant sur le plan nord-sud que sud-sud en matière de recherche et d'analyse sur les causes profondes de la migration afin d'élaborer des stratégies et des politiques adaptées ;
 - Tenir compte des conséquences des dégradations environnementales, de la pauvreté, de l'instabilité politique, et de l'insécurité alimentaire dans les stratégies nationales de gestion de la migration ;
 - Evaluer le potentiel des mécanismes et cadres existants, y inclus les stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté et les plans nationaux d'adaptation, pour trouver des réponses adéquates aux migrations pouvant être induites par les défis globaux tels que les conséquences des dégradations environnementales ;
 - Etudier, y inclus au niveau régional, les possibles réponses politiques et opérationnelles, à apporter à ces défis et aux différents types de scénarios de mouvements de population qu'ils peuvent engendrer.

IV. PROMOUVOIR LA PROTECTION INTERNATIONALE

Le respect de l'accès à la protection internationale et le principe de non-refoulement des demandeurs d'asile et des réfugiés, qui étaient déjà inscrits dans la Stratégie de Dakar comme un sous-objectif de l'Objectif 5 sur le renforcement de la protection des groupes vulnérables, constituent également un objectif prioritaire du Programme de Rome. Ce dernier élève cette thématique au rang de quatrième pilier du Processus de Rabat pour refléter l'actualité et l'importance des questions soulevées par les mouvements de personnes nécessitant une protection internationale dans la région du Processus de Rabat. Deux aspects sont particulièrement valorisés :

1. Renforcer les cadres législatifs, politiques et opérationnels nationaux et régionaux en matière de protection internationale

- Promouvoir la ratification des instruments internationaux pertinents et mettre en place les législations, les réglementations ainsi que les structures nécessaires afin de donner effet à ces instruments et à leurs principes et assurer leur mise en œuvre au plan national ;
- Développer la politique d'intégration des personnes bénéficiant d'une protection internationale dans le pays d'accueil ;
- Œuvrer pour une meilleure protection des droits des mineurs non accompagnés en veillant à la préservation de l'intérêt supérieur de l'enfant à travers une action coordonnée dans tous les domaines, notamment de la sensibilisation, de la prévention ainsi que de leur protection et de leur retour et réinsertion assistés ;
- Adopter un plan d'action régional pour définir les modalités d'une réaction efficace, notamment en cas d'afflux massif de réfugiés et de personnes pouvant bénéficier de la protection internationale, pour garantir des solutions durables sur une base volontaire ;
- Renforcer la coopération entre les Etats en matière d'analyse et de gestion des systèmes d'asile et de protection internationale ;
- Promouvoir des formations et des campagnes d'information et de sensibilisation sur les politiques d'asile et de protection internationale.

2. Développer les capacités en matière d'accueil, de détermination du statut, de gestion des mouvements secondaires et de mise en œuvre de solutions durables

- Offrir une assistance matérielle et technique, y inclus en termes de formation, pour soutenir les structures sociales et économiques, et les services publics des communautés d'accueil lors d'un afflux massif de personnes bénéficiant de la protection internationale ;

- Mettre en place des espaces d'accueil, d'écoute et d'orientation et développer des programmes de formation du personnel en charge de la détermination du statut des personnes demandant la protection internationale ;
- Promouvoir les mesures en matière de protection régionale et de développement, notamment à travers des outils tels que les Programmes Régionaux de Développement et de Protection ;
- Renforcer les capacités des institutions nationales chargées des personnes bénéficiant d'une protection internationale, et les aider à se doter des moyens adéquats en ressources humaines convenablement formées et en ressources logistiques et techniques leur permettant de faire face à tous les besoins des personnes concernées ;
- Renforcer les capacités de prise en charge sur place des personnes bénéficiant de la protection internationale, en proposant des programmes de formation et d'accompagnement, des conseils et des orientations générales aux organisations gouvernementales et non gouvernementales ;
- Analyser et soutenir la contribution des réfugiés, en particulier lors de situations de déplacements prolongés, à l'économie nationale et locale du pays d'accueil ;
- Intensifier la coopération entre les acteurs locaux, nationaux et internationaux pour mieux prévenir et gérer les mouvements de population en situation de crise et faciliter les solutions durables sur le long terme (retour volontaire et réinsertion dans le pays d'origine, intégration locale dans les pays d'accueil ou réinstallation dans des pays tiers).

SECTION 2. MISE EN ŒUVRE

Depuis son lancement en 2006, le Processus de Rabat s'est développé et représente désormais un cadre de concertation et d'action tangible. Le Programme de Rome poursuit les efforts engagés et améliore la gouvernance et la mise en œuvre du dialogue pour lui donner un nouvel élan et approfondir l'opérationnalisation amorcée dans la troisième phase.

Cette amélioration se traduit par un renforcement du mode de gouvernance du dialogue, par la mise en place de nouveaux cadres d'action et par un accroissement des activités concrètes.

I. ACTEURS

Le Processus de Rabat est un processus intergouvernemental qui repose sur une approche consensuelle et flexible qui a fait son succès. Ce mode de fonctionnement est notamment celui de l'organe directeur du dialogue, le Comité de Pilotage, dont le Programme de Rome réaffirme l'importance, tant sur le plan des orientations stratégiques, que sur celui de la mise en œuvre d'actions et activités concrètes.

En outre, il y a lieu de continuer à soutenir une contribution efficace des institutions et agences africaines et européennes concernées, des gouvernements locaux, du secteur privé, de la société civile, y compris les associations de la diaspora, ainsi que du monde académique et des médias dans le Processus de Rabat, en vue de leur donner un rôle plus important dans la mise en œuvre de projets dans le domaine migratoire.

II. ASPECTS TRANSVERSAUX

Dans l'ensemble, l'action du Processus de Rabat mérite d'être davantage structurée afin d'en mesurer plus aisément l'impact, améliorer sa visibilité et mieux définir son orientation générale, se traduisant par:

1. La définition d'objectifs et leur évaluation

La quatrième phase du Processus de Rabat célébrera les dix ans du lancement du dialogue, ce qui est une bonne opportunité pour fixer des objectifs permettant l'évaluation des résultats des activités menées depuis la première phase du Processus.

2. Un plus grand rayonnement du Processus de Rabat

Dans la perspective d'une meilleure visibilité des activités du Processus, il est nécessaire de poursuivre un travail d'information et de diffusion des résultats obtenus et de valoriser les avancées du Processus, tant dans le domaine politique qu'opérationnel.

3. L'accent mis sur l'échange de bonnes pratiques, notamment au niveau sud-sud

L'échange de bonnes pratiques constituait un axe d'intervention spécifique du Projet de Soutien à la troisième phase du Processus de Rabat. La quatrième phase du Processus de Rabat élève la dimension sud-sud en thème transversal du dialogue. Dès lors, une attention particulière est portée à ce niveau dans le cadre des efforts de renforcement de l'échange de bonnes pratiques.

Dans ce contexte, il y a lieu de souligner l'importance des initiatives à caractère régional, telles que l'alliance africaine sur la migration et le développement.

III. ACTIVITES

Le Processus de Rabat représente le principal cadre de dialogue régional entre les pays d'origine, de transit et de destination de la migration de l'Afrique de l'ouest, centrale et du nord. Tous les partenaires s'engagent à maintenir le dynamisme politique du dialogue, veillant à la cohérence des politiques intergouvernementales.

Le Processus de Rabat doit rester un processus de dialogue tourné vers l'action. A ce titre, il inspire les initiatives mises en œuvre sur le plan bilatéral, sous-régional et régional par tous les acteurs impliqués, y compris les Etats européens et africains membres du Processus de Rabat et les organisations régionales pertinentes. Tous les partenaires se mobilisent pour mettre en œuvre le Programme de Rome sur une base volontaire, en fonction des particularités de leur situation migratoire et des priorités qui en découlent.

En particulier, tous les partenaires s'engagent également à refléter les priorités du Processus de Rabat dans leurs stratégies nationales en matière de migration et développement et au sein d'autres cadres de dialogue multilatéral existants. Ils s'engagent à rechercher les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des actions en cours, et celles qui découlent des priorités définies dans le Programme de Rome.

IV. LIGNES D'INTERVENTION PRIORITAIRES POUR LE FUTUR

La Déclaration de Rome met l'accent sur deux axes thématiques prioritaires afin de focaliser les efforts sur, d'une part, le renforcement du lien entre migration et développement, en mettant l'accent notamment sur l'identification des causes profondes de la migration et le rôle de la diaspora, et, d'autre part, la prévention et la lutte contre la migration irrégulière et les crimes qui y sont liés, avec une attention particulière portée à la gestion des frontières et aux politiques de retour, y inclus volontaire, ainsi que la réadmission, dans le plein respect des droits de l'homme.

Le développement d'initiatives et la création de partenariats sur ces deux thématiques sont essentiels et particulièrement encouragés. Pour soutenir ces actions et poursuivre l'opérationnalisation du dialogue, les conclusions des trois réunions thématiques de la troisième phase du Processus de Rabat¹ et des deux groupes thématiques de la Réunion des fonctionnaires de haut niveau de Rabat des 26-27 juin 2014² ont dégagé des pistes d'intervention concrètes.

Le Comité de Pilotage assurera un suivi continu de la mise en œuvre d'initiatives sur ces deux axes thématiques. A cette fin, il sollicitera l'engagement de tous les partenaires, créera les synergies nécessaires entre les diverses initiatives en cours et futures et assurera la cohérence avec les autres cadres pertinents de dialogue.

¹ Ces réunions ont porté sur l'utilisation des données pour soutenir la prise de décision politique (Dakar, 11-12 septembre 2013), la gestion des frontières (Madrid, 5-6 novembre 2013) et les migrants en temps de crise (Paris, 24-25 avril 2014).

² Les deux groupes de travail visaient spécifiquement le renforcement des synergies entre migration et développement et l'amélioration de la gestion des frontières et de la lutte contre la migration irrégulière.

A cet égard, les partenaires du Processus de Rabat sont invités à prendre et à mettre en oeuvre des initiatives concrètes, notamment dans le cadre desdits axes thématiques, auxquels une priorité en termes de soutien financier sera accordée, en fonction de leur cohérence avec les objectifs de la Déclaration et du Programme de Rome. A cet effet, il est important d'identifier des ressources financières appropriées. Le Comité de Pilotage se réunira dans le courant du premier semestre de l'année 2015 afin d'examiner les initiatives concrètes en question, les financements disponibles ainsi que le suivi et l'évaluation des recommandations des diverses réunions du Processus de Rabat.

ROME DECLARATION

(Courtesy translation)

WE, Ministers of Foreign Affairs, Ministers of Interior, and Ministers in charge of Migration, high representatives of the following countries: AUSTRIA, BELGIUM, BENIN, BULGARIA, BURKINA FASO, CAMEROON, CABO VERDE, CHAD, CYPRUS, THE CENTRAL AFRICAN REPUBLIC, CONGO, CROATIA, DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO, DENMARK, EQUATORIAL GUINEA, GERMANY, ESTONIA, FINLAND, FRANCE, GABON, GAMBIA, GHANA, GREECE, GUINEA, GUINEA-BISSAU, HUNGARY, IRELAND, ITALY, IVORY COAST, LATVIA, LIBERIA, LITHUANIA, LUXEMBOURG, MALI, MALTA, MAURITANIA, MOROCCO, NIGER, NIGERIA, NORWAY, NETHERLANDS, POLAND, PORTUGAL, CZECH REPUBLIC, ROMANIA, SENEGAL, SIERRA LEONE, SLOVAKIA, SLOVENIA, SPAIN, SWEDEN, SWITZERLAND, TOGO, TUNISIA, UNITED KINGDOM; the High Representative of the Union for Foreign Affairs and Security Policy and Vice-President of the European Commission; the European Commissioner for Migration, Home Affairs and Citizenship; and representatives of regional organisations;

MEETING at the invitation of the Italian Republic on 27 November 2014 in Rome, in the presence of Algeria attending as an observer, for the Fourth Euro-African Ministerial Conference on migration and development, and on this occasion passing the relay from Senegal to Italy;

REAFFIRMING the current relevance of the objectives set by the Dakar Strategy, adopted on 23 November 2011 at the Third Euro-African Ministerial Conference on migration and development, in particular regarding the significant results achieved by its implementation;

HIGHLIGHTING the continuity of the objectives set in the Dakar Strategy by the Declaration and the Action Plan, adopted at the First Euro-African Ministerial Conference on Migration and Development on 10 and 11 July 2006 in Rabat, and the Declaration and Three-Year Cooperation Programme adopted at the Second Euro-African Ministerial Conference on Migration and Development on 25 November 2008 in Paris;

CONSCIOUS of the opportunities and challenges related to migration, in particular, in terms of national and regional development, as well as of the importance of a coordinated and balanced approach to migration issues between dialogue partners;

AGREEING on the need to strengthen cooperation between countries of origin, transit and destination on migration issues;

TAKING ACCOUNT OF the changing and complex nature of the migration phenomenon and the necessity to adapt to new trends, in particular, the increase in South-South migration at regional level, and congratulating in this context the Kingdom of Morocco on the reforms undertaken in the framework of its new migration policy, as well as its initiative for an African alliance on migration and development;

HIGHLIGHTING the key role played by local actors, diasporas, civil society, the private sector and academia, in terms of management and in developing knowledge in the area of migration, as well as the need to increase cooperation between these actors and authorities at national and regional level;

NOTING the ongoing crises, affecting in some cases countries of the Rabat Process, which are subject to instability, particularly in terms of security;

TAKING NOTE of the evolution of root causes of migration, and the political and operational responses that these challenges require;

BEARING IN MIND the needs related to promoting international protection in keeping with relevant international and regional instruments, brought about by the tragedies and crises that have affected countries of the Rabat Process these last few years;

CONSCIOUS of the challenges posed in finding and implementing sustainable solutions in the context of international protection;

CONVINCED that, in order to meet the objective of controlled migration management, it is imperative to strengthen cooperation in border management, and also in the areas of readmission and return, combating document fraud and irregular migration;

UNDERSCORING the importance of prosecuting smugglers and traffickers and dismantling their criminal networks which present a serious threat to the lives of migrants;

CONFIRMING that efficient organisation of legal migration and mobility has a positive outcome for all parties involved, whether that be for the migrant or the State of origin, transit or destination; this should be reflected in the United Nations post-2015 development agenda;

CONSIDERING the need to adopt specific policies on the integration of immigrants, given their potential and their positive contribution to the development of their countries of destination;

HAVING REGARD TO the added value and progress made in strengthening political dialogue between partners within the framework of the Rabat Process, and to stimulating operational activities in the area of migration;

EXPRESSING the need to maintain consistency between the Rabat Process and other relevant international forums, such as the Africa-EU Partnership, the Global Forum on Migration and Development, as well as the Post-2015 United Nations Development Programme;

BEARING IN MIND, in particular:

- The Declaration adopted following the second United Nations High-Level Dialogue on International Migration and Development on 4 October 2013 in New York;
- The Declaration of the Fourth EU-Africa Summit as well as the EU-Africa Declaration on Migration and Mobility adopted at the summit held in Brussels on 2 and 3 April 2014;
- The conclusions from the seventh Global Forum on Migration and Development meeting, which was held from 14 to 16 May 2014 in Stockholm;

TAKING ACCOUNT OF the conclusions of the co-chairs of the three thematic meetings during the third phase of the Rabat Process, which discussed the use of data to support evidence-based policy making (11-12 September 2013, Dakar), border management (5-6 November 2013, Madrid), and migrants in a crisis context (24-25 April 2014, Paris);

HIGHLIGHTING the importance of both maintaining the political dimension of the Rabat Process as well as pursuing its operationalisation by reinforcing high priority objectives;

WELCOMING important progress made in strengthening cooperation between partners in relation to migration, particularly through the development of political dialogue and, at operational level, through an enhanced awareness of the topics identified as common objectives, which have been achieved as a result of the Rabat Process;

HIGHLIGHTING the fact that, with a view to the development of the Rabat Process and to strengthening its position, it is important to particularly emphasise two specific thematic areas considered as priorities in understanding the migration phenomenon, so as to improve the perception of those areas:

- Strengthening the link between migration and development, based on the conviction that managed migration can contribute to the sustainable development of countries of origin and destination. In this context, it will be necessary to deepen and further pursue actions and reflections to address migration in all its dimensions, in its economic, social and environmental contexts that are constantly evolving. In this sense, it will be necessary to better involve diasporas, to increase the positive impact of fund transfers in full respect of their private nature, to promote the transfer of skills and know-how and to encourage the contribution of refugees to medium and long term development;
- The prevention of and fight against irregular migration as well as related crimes, particularly human trafficking and migrant smuggling, with due regard for the human rights of migrants. In this context, strengthening cooperation in border management and return policies (including voluntary return) as well as readmission, are core elements;

WE AGREE to continue to implement the Dakar Strategy and to this end **WE AGREE TO ADOPT** the Rome Programme for 2015-2017. The Programme is based on four complementary pillars, including a pillar on the promotion of international protection which is an innovation in relation to the declarations of preceding Ministerial Conferences, notably:

- I. Organising mobility and legal migration;
- II. Improving border management and combating irregular migration;
- III. Strengthening the synergies between migration and development;
- IV. Promoting international protection.

The Rome Programme is annexed to this Declaration and is an integral part thereof.

ANNEX: THE ROME PROGRAMME FOR 2015-2017

The Rome Programme, which is an instrument for the realisation, tangibility and visibility of the Rabat Process, establishes, for 2015-2017, a solid, ambitious and detailed thematic framework for cooperation for its fourth phase as a continuation of the Dakar Strategy. It defines concrete implementation methods, indicators and timeframes, in order to pursue the operationalisation of the dialogue initiated during the third phase.

The Rome Programme results from an in-depth consultation with dialogue partners, taking into account the results and the work carried out within the framework of activities on building and sharing knowledge and good practices.

While respecting the overall balance, it responds to the concerns of the dialogue partners by, in particular, enabling a cross-cutting approach to topics such as respect for the human rights of all migrants and South-South migration.

SECTION 1. THEMATIC PILLARS

I. ORGANISING MOBILITY AND LEGAL MIGRATION

The organisation of mobility and legal migration have always been central to the Rabat Process, given the recognised potential that it has to support economic, human and social development, both in countries of origin as well as in countries of destination. The Rabat Process has already looked at this topic in depth, in terms of the social rights of migrants and the improvement of civil registration systems. The Rome Programme ties in with the efforts undertaken, while respecting the sovereign right of States with regard to the entry of economic migrants onto their territory, to promote the three components below:

1. Support regional mobility and facilitate exchanges between the various actors involved in mobility

- Strengthen support programmes for regional integration and intra-African free movement, by notably giving special priority to the role of regional economic communities in promoting, implementing and monitoring policies related to regional mobility;
- Improve regional professional mobility, especially for certain categories of persons (such as researchers, businesspeople, merchants, craftsmen, artists and athletes), taking into account the situation in national labour markets;
- Advance regional mobility through greater involvement of the private sector, in view of the role that it can play in this field, including the promotion of mobility within multinational companies;
- Promote regular contacts, including networking, and consultations between social partners in the countries of origin and destination and between social partners and authorities, especially with regard to the implementation and evaluation of migration policy priorities;
- Strengthen institutional capacities in the management of demand and supply of employment and vocational training, as well as links between institutions responsible for migration issues and employment and human resource management policies;
- Encourage the provision of opportunities for study and work in the countries of destination, on the basis of the labour market situation, particularly through the introduction of circular migration schemes;

2. Integrate the migration element in education and employment policies

- Develop knowledge and information tools concerning the labour market and the relationship between migration and employment, also with a view to better matching supply and demand of labour, and to strengthening policies for the integration of workers coming from third countries into the labour market;
- Strengthen institutional capacities in introducing strategies to bridge the discrepancies between labour supply and demand at the national, regional and international level;
- Encourage the establishment of joint systems to recognise acquired skills and qualifications, and develop joint training programmes between the countries of origin and destination, taking into account national and foreign labour market needs;
- Support the plans of emigrants who wish to return and define the terms of their professional reintegration in their countries of origin through supportive policies and with the help of the diaspora.

3. Guarantee respect of migrants' rights

- Ensure that migrants with a legal status are treated, in the country of destination, in accordance with national, regional or international laws relating to working conditions, access to social security and family reunification, freedom of movement and establishment. The portability of social rights of lawfully residing migrants should also be treated in conformity with international conventions, bilateral conventions, and national laws applicable in this area;

- Strengthen policies aimed at integration and the fight against discrimination by furthering the exchange of good practices and information and data, as well as information campaigns on these matters in Africa and Europe, including on the positive contribution of migrants to the country of destination and its society;
- Promote the fight against discrimination and stigmatisation linked in particular to large-scale dissemination of infectious diseases;
- Strengthen cooperation between States, and between the competent agencies and institutions of the European Union and the countries of the Maghreb, West and Central Africa, so as to promote equal treatment with regard to social security, respecting national legislation.

4. Protect, promote and facilitate the management of civil status and the issuance of identity and travel documents

- Implement communication strategies highlighting the importance of civil status registration as a factor for progress and economic and social stability, and organise campaigns for free civil status registration;
- Reinforce legal and practical frameworks for accessing citizenship and civil register, particularly in order to reduce the risks of statelessness;
- Develop an action plan, based on a comprehensive assessment, for the creation of national registration systems and central computerised civil registers as a single source for the issuance of secure identity and travel documents, in accordance with International Civil Aviation Organization standards, ensuring reliable identification and movement of individuals as well as access to their rights;

- Promote the introduction of a single national identifier and the use of new technologies, such as biometric identifiers, in order to guarantee the authenticity of the documents and facilitate the management and sustainability of civil status registers;
- Support the exchange of information on civil status matters in compliance with the protection of data and privacy, and strengthen the capacities of the institutions responsible for civil status, namely through the development of guides and model training programmes for trainers;
- Extend the network for the exchange of information between partners of the Rabat Process with regard to the detection of false documents;
- Promote the use of new technologies and information systems in the management of documents required for the entry and residence of migrants, especially in the form of technical assistance.

II. IMPROVE BORDER MANAGEMENT AND COMBAT IRREGULAR MIGRATION

Border management, already a priority theme in the third phase of the Rabat Process, in addition to combating irregular migration, is a high-priority field of action for all dialogue partners, whether they are countries of origin, transit or destination. The Rabat Process has enabled a close dialogue on these issues. This framework can provide added value to strengthen political and operational cooperation, particularly in four areas:

1. Support countries of origin, transit and destination in Africa in terms of preventing and managing irregular immigration

- Adopt a public awareness and communication strategy on the risks and costs of irregular migration.
- Ensure respect for the fundamental rights of migrants at borders, by guaranteeing the right to request international protection;
- Adopt administrative and regulatory measures aimed at greater efficiency in dealing with irregular migration;
- Plan training for all agents involved in aspects relating to the management of irregular migration, in keeping with human rights and incorporating specific requirements concerning vulnerable people and mixed migration flows;
- Plan training on risk analysis to evaluate migration trends and their consequences, particularly in terms of security.

2. Strengthen operational cooperation in border management and readmission

- Develop national and regional strategies leading to integrated border management;
- Develop sound partnerships through cooperation agreements between countries of origin, transit and destination and at the intra-African level, particularly in terms of return and readmission, and strengthen operational cooperation between partner States in the area of readmission, particularly in the framework of article 13 of the ACP-EU Cotonou Agreement;

- Strengthen operational cooperation between neighbouring States, including through capacity building of their administrations, with a view to making borders safe and secure, as well as improving information exchange in the area of border management at air, land and maritime borders, particularly through an operational network of contact points between border authorities. In this context, it is important to encourage the creation of joint patrols and joint posts, while also taking into account the need for adequate involvement of cross-border communities;
- Set up more bilateral training programmes for staff at borders and for trainers;
- Develop, in keeping with human rights, cooperation in the areas of readmission, identification of irregular migrants and issuance of travel documents, including cooperation on capacity building of the partners of the Process;
- Strengthen technical and operational cooperation in the areas of new technologies and information systems related to integrated border management and border control.

3. Fight against criminal networks, human trafficking and migrant smuggling

- Develop measures aimed at public perception of human trafficking and migrant smuggling and conduct campaigns focusing on the fight against and the prevention of these phenomena. In this context, the exploitation of irregular immigrants and the protection of vulnerable groups should also be addressed;
- Devise concrete strategies to fight against human trafficking and migrant smuggling at national, regional and inter-regional level, by increasing the exchange of good practices and by improving coordination in order to better protect those involved, while keeping in mind international law, including the Protocol to Prevent, Suppress and Punish Trafficking in Persons, Especially Women and Children, and the Protocol against the Smuggling of Migrants by Land, Sea and Air;

- Set up operational solutions, such as the creation of services specialised in controlling cross-border crimes;
- Train staff responsible for the detection and prosecution of criminal networks;
- Promote the protection of victims at national and regional level, by supporting the development of laws and regulations that offer guarantees, and by training professionals in reception, the examination of cases and protection.

4. Facilitate voluntary return and reintegration

- Develop a solid and comprehensive framework at regional level for durable return;
- Adopt support measures for return and reintegration, adapted and tailored to the needs of returnees;
- Strengthen administrative capacities of countries of return, particularly with regard to the reception, reintegration and training of those involved;
- Exchange good practices in international fora and implement information campaigns on voluntary return and reintegration;
- Develop national networks of contact points to support return and reintegration;
- Develop measures and the exchange of good practices for the preparation of departure and return.

III. STRENGTHENING SYNERGIES BETWEEN MIGRATION AND DEVELOPMENT

Strengthening synergies between migration and development, which is the essence of the Rabat Process, is the top priority. This topic continues to cause numerous challenges as far as the traditional areas of intervention on this subject are concerned; namely, maximising the contribution of diasporas to the development of their countries of origin and destination, facilitating the transfer of funds, facilitating the mobility of skills between countries of origin and destination and vice versa, the issue of brain drain and encouraging the practice of circular migration. In this context, other questions, such as the importance of South-South movements, the impact of mobility as well as rising urbanisation could also be taken into account.

The Rome Programme focuses on the two aspects below:

- 1. Promote the positive potential of migration and of the diaspora, both for the country of origin and the country of destination**
 - Improve knowledge of the development potential of the diaspora, particularly in the South-South context. In this context, develop a regional strategy aimed at encouraging its involvement in local development and the assessment of the impact of initiatives in which it has participated and to which it has contributed;
 - Promote evidence-based policy-making, investment in the collection and use of migration data, the exchange of good practices in the area of data collection on the diaspora as well as the sharing of information on the potential of the diaspora;
 - Strengthen capacities and entrepreneurship of the diaspora, in particular by encouraging its financial education on productive sector investments and using incentives for that purpose, as well as by assisting countries of destination in the South to create guarantee funds for migrants' investments;

- Promote synergies between private sector initiatives and development policies through, among others, the involvement of the diaspora;
- Promote the contribution that the diaspora can make to the integration of migrants in the societies of countries of destination, by strengthening its capacities in this area;
- Facilitate migrant consultations, in order to make the most of their contribution to and participation in social life, by also promoting the access of migrants to social networks;
- Channel, simplify and optimise fund transfers, while taking into account a gender-based approach, with, for example, the introduction of financial education programmes, as well as the reduction of costs and of the time taken transferring funds, including through partnerships between relevant national actors including, where appropriate, postal services;
- Encourage initiatives targeting the integration of migration into regional, national and local public policies on development, promoting the role of the diaspora, civil society and local authorities.

2. Act on links between migration and the main challenges to development, in particular, the consequences of environmental degradation, political instability, and food insecurity and poverty.

- Develop North-South and South-South cooperation, particularly between universities, in research and analysis of the root causes of migration in order to draw up suitable strategies and policies;
- Take into account the consequences of environmental degradation, poverty, political instability, and food insecurity in national strategies on migration management;

- Evaluate the potential of existing mechanisms and frameworks, including strategies on development and the fight against poverty, as well as national adaptation plans, in order to find solutions tailored to migration that may be the result of global challenges such as the consequences of environmental degradation;
- Study, including at regional level, the various possible political and operational responses to these challenges and to the multiple scenarios for population movement that these can cause.

IV. PROMOTE INTERNATIONAL PROTECTION

Respect for access to international protection and the principle of non-refoulement of asylum seekers and refugees that were already included in the Dakar Strategy as a sub-objective of objective 5 on reinforcing the protection of vulnerable groups also constitute a priority objective of the Rome Programme. The latter raises this issue to the level of the fourth pillar of the Rabat Process to reflect the current situation and the importance of questions raised by the movement of persons requiring international protection in the region of the Rabat Process. Two aspects are particularly important:

1. Reinforce legal, political and operational frameworks relating to international protection on national and regional levels

- Promote the ratification of relevant international instruments and adopt necessary laws, regulations or necessary structures in order for these instruments and their principles to take effect, as well as to ensure their implementation at national level;
- Develop the policy on the integration of persons eligible for international protection in the host country;

- Work towards improved protection of unaccompanied minors’ rights while safeguarding the best interests of the child, in a coordinated manner in all areas, particularly awareness-raising, prevention, protection, as well as assisted return and reintegration;
- Adopt a regional action plan to define the modalities for an effective response, particularly in the event of a mass influx of refugees and of persons eligible for international protection, to guarantee durable solutions on a voluntary basis;
- Strengthen the cooperation between States on the analysis and management of asylum systems and international protection;
- Promote training programmes and campaigns to provide information and raise awareness on asylum and international protection policies.

2. Develop capacities for reception, determination of status, management of secondary movements and implementation of durable solutions

- Offer technical and material assistance, including in terms of training, to support social and economic structures as well as community services in host communities during the mass influx of persons eligible for international protection;
- Create areas for reception, listening and guidance and develop training programmes for employees in charge of determining the status of persons seeking international protection;
- Promote measures in the area of regional protection and development, particularly through tools such as Regional Development and Protection Programmes;

- Strengthen the capacities of national institutions responsible for persons benefiting from international protection, and help them to acquire adequate means in terms of trained human resources, logistical and technical resources allowing them to meet all the needs of the persons concerned;
- Reinforce capacities for on-site support to persons eligible for international protection by offering training and mentoring programmes, advice and general guidance to governmental and non-governmental organisations;
- Analyse and support the contribution of refugees, particularly during situations of protracted displacement, to the national and local economy of the host country;
- Intensify cooperation between local, national and international actors, to improve anticipation and management of the movements of populations in crisis situations and to facilitate durable solutions over the long term (voluntary return and reintegration into the country of origin, local integration in the host country or resettlement in third countries).

SECTION 2. IMPLEMENTATION

Since its launch in 2006, the Rabat Process has evolved and now represents a framework for cooperation and tangible action. The Rome Programme continues efforts that have already been initiated and improves governance and implementation of the dialogue to give it new impetus and intensify the work started in the third phase.

This improvement is reflected in an enhanced method of governance of the dialogue, the introduction of new policy frameworks and an increase in concrete measures.

I. ACTORS

The Rabat Process is an intergovernmental dialogue that is based on a consensual and flexible approach, which has led to its success. This mode of operation has its origin in the governing body of the dialogue, the Steering Committee, the importance of which is reaffirmed by the Rome Programme, both in terms of strategic guidance and the implementation of actions and concrete measures.

Moreover, an effective contribution from relevant African and European institutions and agencies, local governments, the private sector, civil society, including diaspora organisations, as well as academia and the media should continue to be supported in the Rabat Process, with a view to assigning them a greater role in the implementation of projects in the area of migration.

II. CROSS-CUTTING ASPECTS

On the whole, the activities of the Rabat Process should be given a structured framework, in order to measure its impact more easily, boost its visibility and improve the definition of its general strategy. This involves:

1. The definition of objectives and their evaluation

The fourth phase of the Rabat Process will celebrate ten years since the launch of the dialogue, which is a good opportunity to set objectives enabling an assessment of the results of the activities carried out since the first phase of the Process.

2. Greater outreach of the Rabat Process

With a view to improved visibility of the activities of the Rabat Process, it is necessary to continue information activities and disseminate the results obtained and to promote the advancement of the Process, on both political and operational levels.

3. An emphasis on the exchange of good practices, notably at South-South level

The exchange of good practices was identified as a priority of the Support Project during the third phase of the Rabat Process. The fourth phase of the Rabat Process raises the South-South aspect as a cross-cutting issue of the dialogue. Therefore, particular attention is given to this aspect as part of the effort to improve the exchange of good practices.

In this context, it is worth underlining the importance of regional initiatives such as the African alliance on migration and development.

III. ACTIVITIES

The Rabat Process represents the main regional dialogue framework between countries of origin, transit and destination of migration in West, Central and North Africa. All partners commit to upholding the political dynamism of the dialogue, while ensuring the consistency of intergovernmental policies.

The Rabat Process must remain an action-oriented dialogue. As such, it inspires initiatives implemented at bilateral, sub-regional and regional level by all involved actors, including European and African States which are members of the Rabat Process and relevant regional organisations. All partners support the implementation of the Rome Programme on a voluntary basis, depending on the specificities of their migratory situation and the priorities that result therefrom.

In particular, all partners are also committed to reflecting the priorities of the Rabat Process in the development of their national strategies on migration and development and within other existing multilateral dialogue frameworks. They are committed to finding the resources necessary for the implementation of current actions as well as for those resulting from the priorities defined in the Rome Programme.

IV. FUTURE PRIORITY AREAS OF INTERVENTION

The Rome Declaration emphasises two thematic priority areas to focus efforts, on the one hand, on the strengthening of the link between migration and development, by emphasising in particular the identification of root causes of migration and the role of the diaspora and, on the other hand, the prevention and fight against irregular migration and related crimes, with particular attention to border management and return policies, including voluntary return and readmission, in full respect of human rights.

The development of initiatives and the creation of partnerships along these two thematic areas are essential and particularly encouraged. In order to support these actions and to pursue the operationalisation of the dialogue, concrete areas of intervention were identified in the conclusions of the three thematic meetings of the third phase of the Rabat Process¹ and the two working groups at the Senior Officials Meeting, in Rabat, on 26-27 June 2014².

The Steering Committee will ensure continuous follow-up on the implementation of initiatives regarding these two thematic areas. To this end, it will seek the commitment of all partners, create necessary synergies between the various ongoing and future initiatives and ensure coherence with other relevant dialogues.

¹ These meetings focused on the use of data for evidence-based policy making (Dakar, 11-12 September 2013), border management (Madrid, 5-6 November 2013) and migrants in a crisis context (Paris, 24-25 April 2014).

² The two working groups specifically targeted the strengthening of synergies between migration and development as well as improving border management and combating irregular migration.

In this respect, partners of the Rabat Process are invited to undertake and implement concrete initiatives, particularly in the context of above-mentioned thematic areas, to which priority will be given in terms of financial support, taking into account their coherence with the objectives of the Rome Declaration and Programme. To this effect, it is important to identify appropriate financial resources. The Steering Committee will meet in the course of the first semester of 2015 in order to examine the concrete initiatives in question, available financing as well as monitoring and evaluation of recommendations of the various meetings of the Rabat Process.
